

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 novembre 2010

LOI DE FINANCES POUR 2011 - (n° 2824)
(Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 601

présenté par
M. Michel Bouvard

ARTICLE 62

À l'alinéa 37, substituer par deux fois au mot :

« fiscal »

le mot :

« financier ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.